

M. RHODES: A Kingston.

Le TÉMOIN: Non, monsieur, j'ai pu lui mettre une étiquette, comme je l'ai fait dans d'autres cas; je ne sais pas si le cheval a été acheté ou non.

*Par M. Carvell:*

Q. M. Harvey jure que vous avez mis des étiquettes sur quatre chevaux à Kingston ce jour-là; direz-vous qu'il se parjurait en disant cela?—R. Non, je ne le puis pas, parce que je ne m'en rappelle pas.

Q. Et vous n'avez pas de registre?—R. Il aurait pu avoir quatre chevaux là, ou quelqu'autre personne. Je ne sais rien du tout à ce sujet; je ne me rappelle pas en avoir vu quatre.

Q. Il dit qu'il n'y avait personne avec lui; il dit qu'il est allé lui-même et qu'il a présenté les chevaux, les a attachés à la clôture, c'est ce qu'il a dit, je crois, et que vous les avez acceptés, et qu'il les a vendus après cela. Dites-vous qu'il se parjurait lorsqu'il disait cela?—R. Non, monsieur, je ne le puis pas.

Q. Il dit qu'il vous a présenté un cheval alezan ayant deux éparvins, ce qu'il appelle le cheval à Jim Jacques, et que vous l'avez accepté. Serait-ce un des chevaux sur l'étiquette duquel vous avez écrit le mot "éparvins"?—R. Ça aurait pu l'être, je ne me rappelle pas.

Q. Vous ne vous rappelez pas?—R. Non, monsieur.

Q. Vous rappelez-vous qu'il vous a présenté à Kingston un gros cheval saure qui avait les genoux courbés "tipped" qu'ils appellent cela en Nouvelle-Écosse, je crois? Vous rappelez-vous qu'un tel cheval vous a été présenté?—R. Il y en avait tant là; je ne me rappelle pas d'aucun cheval en particulier.

Q. Je suppose que la même réponse pourrait s'appliquer que vous ne savez pas si réellement c'est vrai ou non?—R. Non, monsieur.

Q. Maintenant je veux savoir si vous avez acheté un cheval à Berwick d'un homme du nom de Reuben Moses?

L'hon. M. REID: Quel âge monsieur Harvey a-t-il juré que le cheval de Jacques avait?

M. CARVELL: Réellement je ne me rappelle pas.

M. W. H. BENNETT: A la page 633 du témoignage on lui demande:

"Quel âge, dans votre opinion?—R. Je le considérerais bien près de trente ans".

*Par l'honorable M. Reid:*

Q. M. Harvey jure que ce cheval avait trente ans, que vous l'avez étiqueté et qu'il a été acheté dans ce lot. Dit-il la vérité quand il déclare que vous avez accepté un cheval de trente ans?—R. Non, monsieur, je n'ai pas accepté de cheval de trente ans.

Q. S'il dit que ce cheval avait trente ans et que vous l'avez acheté, il se parjure?—R. Je sais que je n'aurais pas pu accepter un cheval de trente ans.

Q. Alors il déclare ce qui n'est pas vrai?—R. D'abord je ne pourrais pas dire qu'un cheval a trente ans par sa bouche, et personne ne le pourrait.

Q. Connâtriez-vous que le cheval était si vieux que personne ne pourrait dire son âge?—R. A moins que ses dents eussent été rasées.

Q. Pourriez-vous arranger les dents d'un cheval de trente de telle façon que vous ne pourriez pas dire s'il a plus de dix ans ou non?—R. Il vous faudrait en raser une certaine quantité.

*Par M. Carvell:*

Q. Cela pourrait se faire?—R. Oui, monsieur.

*Par l'honorable M. Reid:*

Q. Si un cheval de trente ans a les dents rasées, pourriez-vous être trompé de cette manière?—R. Oui, monsieur.